

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

ST/PR/ME

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Arrêté n°2025_369
Feuillet n°154

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la demande de la société LOXAM ACCESS PL concernant l'installation d'un camion nacelle à l'occasion d'une intervention aux antennes SFR sur le château d'eau rue du Château du 23 au 25 septembre 2025 à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de permettre la mise en place d'un camion nacelle, la circulation des véhicules sera interdite, considéré comme gênant,

- du 23 septembre 2025 au 25 septembre 2025 de 08 h 00 à 18 h 00,
- rue du Château portion comprise entre le n°16 (inclus) et le n° 28 (inclus).

Article 2 : Afin de permettre la mise en place d'un camion nacelle, le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,

- du 23 septembre 2025 à 08 h 00 au 25 septembre 2025 à 18 h 00,
- rue du Château portion comprise entre le n° 16 (inclus) et le n° 28 (inclus).

Le camion nacelle sera autorisé à stationner sur le trottoir en face des n°s 28, 26 et 24 de la rue du Château du 23 septembre 2025 au 25 septembre 2025 de 17 h 00 à 08 h 00.

Article 3 : Une déviation des véhicules sera mise en place par l'entreprise pendant la durée des travaux : par la route d'Aubengue et la rue Hector Berlioz.

.../...

Article 4 : L'entreprise chargée des travaux assurera la signalisation du chantier, les barrages, la pose des panneaux nécessaires à la sécurité publique et devra informer les riverains de la rue du Château et de la rue du Courgain par flyers.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

*Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont **chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché** selon les formes habituelles.*

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#